

**PLENARSITZUNG VOM 19. Juni 2017  
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19 Juin 2017**

## **Plantes et espèces animales invasives dans le Rhin Supérieur**

**Lors de sa séance plénière du 19 juin 2017 et sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Rhénan, conscient de la gravité des problèmes engendrés par la prolifération d'espèces invasives:**

1. insiste fortement sur la nécessité de mener des actions de prévention et de lutte coordonnée sur l'ensemble du territoire du Rhin Supérieur, de manière trinationale;
2. demande que les citoyens soient informés sur la présence d'espèces végétales et animales invasives dans le Rhin Supérieur, sur les risques sanitaires et économiques afférents, et les mesures de prévention à prendre pour s'en protéger;
3. souhaite que les professionnels revendant des graines, les paysagistes et les agriculteurs soient sensibilisés à cette démarche, afin de favoriser l'utilisation d'espèces végétales locales;
4. préconise le signalement systématique, le développement d'outils communs de recensement et de surveillance des espèces les plus répandues dans le Rhin Supérieur, la mise en place d'une veille et d'une détection précoce des espèces les plus dangereuses (réseau d'alerte) ainsi que le développement des échanges de bonnes pratiques au niveau transfrontalier;
5. encourage la lutte contre les plantes invasives par des méthodes innovantes respectueuses de l'environnement, comme par exemple les techniques d'écopâturage;
6. appelle les autorités compétentes à garantir des sources de financement pérennes pour animer les réseaux transfrontaliers. Dans ce cadre, les fonds européens sont un levier financier très intéressant, comme en témoigne le projet INTERREG V « InvaProtect, Protection durable des végétaux contre les bioagresseurs invasifs dans les vergers et les vignes ». Un deuxième projet est en cours de montage, qui vise à fournir un appui scientifique et technique aux administrations et institutions pour l'évaluation et la gestion du risque sanitaire lié aux moustiques invasifs;
7. plaide pour une coopération plus étroite entre la Conférence du Rhin Supérieur et le Conseil Rhénan pour lutter au mieux contre les espèces végétales et animales invasives.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution:

- en France: au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, à la Préfecture de la Région Grand Est;
- en Allemagne : au Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de l'urbanisme et de la Sécurité nucléaire, au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Gestion énergétique du Bade-Wurtemberg, au Ministère des espaces ruraux et de la protection des consommateurs du Bade-Wurtemberg, au Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Alimentation et de la Forêt du Land de Rhénanie-Palatinat;
- en Suisse : à l'Office fédéral de l'Environnement, à la Conférence des Gouvernements du Nord-Ouest de la Suisse;
- à la Conférence du Rhin Supérieur.